

Ministère de la Jeunesse
et de Sports

Rapport
D 14/18/1979

AD — 286

/Nd.J./F.M./

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTRE DE LA JEUNESSE

ET DES SPORTS

B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 14 Juin 1979.

N° 779 /12.00

Monsieur l'Encadreur Régional (Tous)

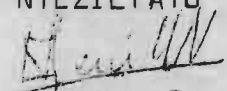
Monsieur l'Encadreur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe de la présente un exemplaire du compte-rendu de la réunion des Encadreurs Régionaux tenue dans les locaux du Ministère de la Jeunesse et des Sports en date du 20 au 21 mars 1979.

Je vous en souhaite bonne réception.

Pour le Ministre de la Jeunesse
et des Sports en congé,

A. NTEZILYAYO


Secrétaire Général.-

C.P.I. 003

- Monsieur le Préfet (TOUS)

- Participant (TOUS) *Nemateka*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES ENCADREURS REGIONAUX
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DU 20 AU 21 MARS 1979.

=====

"Comme vous le savez déjà, le dialogue, l'ouverture sont une des constantes de notre politique tant intérieure qu'extérieure" a dit Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise lors de Sa rencontre avec les Agents de l'Etat à NYAMIRAMBO.

C'est dans ce même ordre d'idée que le Ministre de la Jeunesse et des Sports a convoqué une réunion de tous les Encadreurs Régionaux de la Jeunesse et des Sports afin qu'ils prennent contact avec les nouveaux dirigeants de ce Département dont le Ministre et le Secrétaire Général.

La réunion a commencé ses travaux mardi le 20/3/79 à 8h15' par l'allocation prononcée par Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports dont vous trouverez la copie annexée au présent rapport.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

- Le Colonel Aloys NSEKALIJE: Ministre de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur NTEZILYAYO Anastase: Secrétaire Général au Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur SEMATEKA Claude: Directeur Général des Sports et Loisirs
- Monsieur NDAYIZIGIYE Joseph: Directeur Général de la Jeunesse
- Mademoiselle MUKANKWAYA Judith: S/Préfet de RUHENGARI
- Monsieur NGENDAHIMANA Aloys: Chef de la Division Sports
- Monsieur KAREKEZI Epimaque : Chef de la Division Encadrement
- Monsieur NKULIKIYINKA J.Baptiste: Chef de la Division Folklore et Loisirs
- Monsieur GATABAZI Aloys: Chef de Bureau Gestion des Crédits
- Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert: Chef de Bureau Sports d'Equipe
- Monsieur KARERA François: Bourgmestre de la Commune Urbaine de NYARUGENGE
- Monsieur KAMALI Isaac: Fonctionnaire au Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur KARAKE Claver: Fonctionnaire à l'ORINFOR
- Monsieur UWIMANA P.Célestin: Fonctionnaire à l'ORINFOR
- Monsieur Roland SAGE: Conseiller à l'Encadrement Régional de RUHENGARI
- Monsieur André BRIEN: Conseiller à l'Encadrement Régional de GITARAMA
- Monsieur SENKWARE Célestin: Encadreur Régional de KIGALI
- Monsieur MBARAGA Etienne: Encadreur Régional de GITARAMA
- Monsieur MWITABANGOMA J.M.Vianney: Encadreur Régional de BUTARE
- Monsieur MUKARAGE Jérôme: Encadreur Régional de GIKONGORO
- Monsieur MBABAJENDE Innocent: Encadreur Régional de KIBUYE
- Monsieur NGULINZIRA Mathias : Encadreur Régional de GISENYI
- Monsieur RUFOKO-GAKWAYA Emmanuel: Encadreur Régional de RUHENGARI

- Monsieur BURAYOBERA Gérard: Encadreur Régional de BYUMBA
- Monsieur ZIMULINDA Siméon : Encadreur Régional de KIBUNGO
- Monsieur NZABALINDA Joseph: Encadreur Communal de NGOMA
- Messieurs MYASIRO Antoine et NDINDABAHIZI Jean: Fonctionnaires au Ministère de la Jeunesse et des Sports, Rapporteurs de la Réunion.

Etait absent: Monsieur MUSONERA Athanase, Encadreur Régional de la Jeunesse et des Sports à CYANGUGU.

Après l'allocution d'ouverture, les Journalistes de l'Office Rwandais d'Information ont donné une interview à un certain nombre d'Encadreur qui ont exposé les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur fonction notamment le manque de moyens de locomotion qui paralyse leurs travaux surtout qu'ils sont appelés à travailler sur le terrain.

Après l'entretien des Journalistes avec les Encadreur Régionaux, le Secrétaire Général au Ministère de la Jeunesse et des Sports a accordé une audience individuelle à chaque Encadreur. Ce dialogue a pris fin à midi.

Après-midi de la même journée, la réunion a continué ses travaux. Le Directeur Général de la Jeunesse, animateur de la réunion a attiré l'attention des Encadreur sur le mot d'ouverture du Ministre de la Jeunesse et des Sports qui englobait la presque totalité des points figurant à l'ordre du jour.

Pour fixer les idées, le Chef de Division Encadrement a repris la lecture. L'animateur a demandé aux participants d'éplucher les 3 premiers paragraphes qu'il a essayé de résumer comme suit :

- 1er § : prise de contact et étude des difficultés rencontrées au sein du Ministère.
- 2e § : comprendre les principes de base qui doivent nous guider pour la bonne marche du Service.
- 3e § : saisir la portée d'un problème, c'est déjà en partie lui trouver une solution. Il faut éviter de se décourager et d'attendre qu'un sort meilleur sorte du changement.

L'Encadreur Régional de GITARAMA ayant constaté que plusieurs points relatés dans le discours figuraient à l'ordre du jour a proposé l'adoption de celui-ci tel qu'il était présenté.

A savoir:

I. DIRECTION GENERALE DE LA JEUNESSE

1. Personnel
2. Organisation et Administration
3. Déplacement
4. Gestion du matériel
5. Divers.

.../...

II. DIRECTION GENERALE DES SPORTS ET LOISIRS

1. Commentaires sur les rapports trimestriels et annuels des Encadreur
2. Organisation des compétitions et championnats
3. Infrastructures sportives en milieu rural
4. Sports ou Jeux traditionnels
5. Collaboration des Encadreur avec les autorités locales et le respect de l'hierarchie
6. Besoins des Encadreur en matière d'équipement sportif
7. Sensibilisation des autorités préfectorales et communales pour la mise sur pied des équipes représentatives
8. Survol du Projet d'organisation des Sports au Rwanda
9. Développement des Ballets Communaux
10. Promotion des Loisirs en milieu rural et au niveau des chefs-lieu des Préfectures.

1. Personnel:

Ce point a attiré l'attention des Encadreur et a été l'objet d'une longue discussion. Un des encadreur s'est plaint en précisant que certains agents du Ministère affectés à l'extérieur ont été proposés pour des bourses, stages et recyclages; leurs dossiers ont été constitués à cet effet mais hélas ils n'ont jamais eu de suite.

Le Directeur Général de la Jeunesse a répondu en disant que cela dépend du délai de transmission des dossiers et des conditions imposées par les pays donateurs. Il a ajouté néanmoins qu'il partage ce souci avec les agents oeuvrant au sein du Département.

Toutefois le Directeur Général des Sports et Loisirs a ajouté des précisions là dessus:

En dehors des stages à l'étranger, il s'organise des stages ou des recyclages à l'intérieur du pays mais tout cela dépend des disponibilités budgétaires. Donc le Ministère n'a jamais cessé de tenir à coeur l'octroi des bourses de stage à son personnel car cela permet aux agents de s'ouvrir à de nouveaux horizons.

A titre d'exemple, certains Encadreur en ont bénéficié; tel est le cas de Monsieur RWAMANYWA Jérémie

" MYASIRO Antoine

" MUKARAGE Jérôme

pour ne citer que ceux-là.

En ce qui concerne les recyclages des Encadreur Communaux, le Directeur Général a rappelé la lettre n°1478/14.07 du 10 novembre 1977; on avait demandé d'estimer le coût d'une telle opération. Les résultats sont parvenus au Ministère. Le projet n'a pas été retenu, faute de budget.

.../...

Toutefois, il ne faut pas se décourager même si nos demandes n'ont pas été honorées, il faut toujours insister.

Cependant, continue le Directeur Général de la Jeunesse, nous ne manquerons pas de féliciter les Encadreurs Régionaux de BYUMBA-GITARAMA et GISENYI qui ont pris l'initiative d'organiser des sessions pour les Encadreurs Communaux. Nul n'ignore les charges qu'impliquent de telles rencontres mais il faut toujours oser. Vos collègues précités peuvent vous dire brièvement comment ils s'y sont pris. C'est l'Encadreur Régional de BYUMBA qui a pris la parole en 1er lieu en nous précisant que jusqu'ici, 4 sessions furent organisées.

La 1ère session qui a coûté aux environs de 12.000F eut un succès grâce à l'intervention du SUCO et du Directeur de l'Ecole Normale de BYUMBA qui a mis les locaux à sa disposition.

Pour le second recyclage, les encadreurs y ont contribué en versant une somme de 500F chacun. Le reste du coût étant à la charge du SUCO bien entendu.

La 3ème rencontre fut financée par SUCO avec le concours du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui a fourni les vivres.

La 4ème session au frais du SUCO. Après ce bref exposé de l'Encadreur Régional de BYUMBA, ce fut le tour de celui de GISENYI. Ce projet, dit-il, a été élaboré conjointement avec les Encadreurs Communaux qui étaient prêts à verser une cotisation de 1.000F chacun.

Le Collège de GISENYI avait promis de mettre à sa disposition les locaux.

Par la lettre n°206/14.07/05 du 21/10/77, il avait transmis le projet au Ministère de la Jeunesse et des Sports. Car celui-ci devait contribuer en versant une somme de 24.660F; mais ce projet resta lettre morte.

Un des Encadreurs a demandé pourquoi le Ministère n'a pas donné son point de vue sur ce dossier et le Directeur Général de la Jeunesse a répondu que ces dépenses n'étaient pas inscrites sur le Budget.

A cet effet, Monsieur André BRIEN, Conseiller à l'Encadrement Régional de GITARAMA fit remarquer qu'il faudrait prévoir un poste sur le budget répondant à ces requêtes.

Il lui a été répondu que les propositions sont toujours faites, mais rejetées par le Ministère des Finances.

.../...

Roland SAGE a demandé si ces sessions sont au moins prévues sur le Budget Ordinaire 1979. Le Sous-Gestionnaire des Crédits au Ministère de la Jeunesse et des Sports a expliqué que ce genre d'opération était prévu sur l'article "Frais de Représentation" que les Finances n'ont pas tenu en considération.

Toujours dans ce même ordre d'idée, un des Encadreurs a suggéré que compte tenu de l'importance de ces rencontres et du fait que le Ministère de la Jeunesse et des Sports est en mesure d'organiser les manifestations payantes, il y aurait moyen d'organiser ces sessions grâce aux recettes provenant des matches et des soirées dansantes au lieu de recourir au Ministère des Finances.

Le Directeur Général de la Jeunesse a pris bonne note de cette intervention. Mais hélas ! Le Directeur Général des Sports et Loisirs a précisé que ces recettes doivent être versées sur le compte de l'Ordonnateur Trésorier et que par conséquent, il ne faut pas se faire d'illusions là-dessus.

Néanmoins, il a reconnu que l'organisation des manifestations philanthropiques répondrait à ce vœu.

Les Encadreurs Régionaux se sont plaints de la situation alarmante qui prévaut dans certaines communes en ce qui concerne l'Encadrement de la Jeunesse.

En effet, par l'A.P. n°254/03 du 25/11/75 déterminant le Statut du Personnel et par l'Arrêté Ministériel n°499/09 du 25/10/78 portant transfert d'Agents de l'Etat, tous les Encadreurs Communaux ont été placés sous l'autorité de leurs Bourgmestres respectifs.

Partant de ce fait, un abus de pouvoir a été constaté dans certaines communes qui se permettent de renvoyer arbitrairement les Encadreurs Communaux sans pourvoir à leur remplacement sous prétexte que le budget communal n'y répond pas ou les remplacent par d'autres dont le niveau de formation est très bas.

Le Directeur Général a répondu que ce problème est connu à l'échelon du Ministère, qu'il faut le tenir en considération et le soumettre à qui de droit.

L'Encadreur Régional de GISENYI a en outre témoigné que lors de la Conférence Préfectorale, le Préfet a recommandé aux Bourgmestres de réduire l'effectif du Personnel Communal si le budget l'oblige, il s'avère que l'Encadreur de la Jeunesse est la cible de cette réduction, comme s'il n'avait pas sa raison d'être. Il y eut beaucoup d'interventions de protestation contre cet état de chose.

Ayant constaté que ce problème est d'une grande envergure et que cela pourrait perturber la mission que le Ministère de la Jeunesse et des Sports s'est assignée, il s'avère nécessaire que le Ministère de la Jeunesse et des Sports fasse une tournée dans toutes les Préfectures du Pays comme l'a fait son collègue du Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif afin de conscientiser les autorités sur l'utilité, la nécessité et l'efficacité de l'Encadrement Communal de la Jeunesse.

Il appartient au Ministère de la Jeunesse et des Sports de redoubler d'efforts dans la sensibilisation des autorités aussi bien préfectorales que communales pour renforcer la nécessité impérieuse du Service d'Encadrement Communal et dans la spécification de ses attributions. De son côté, l'Encadreur Régional doit apporter sa contribution en rencontrant et en discutant avec les autorités communales sur l'importance qui doit être accordée à ce service.

De sa part, l'Encadreur Communal doit faire preuve de son utilité et de sa raison d'être compte tenu de l'intérêt particulier qu'attache le Ministère aux activités de l'Encadrement de la Jeunesse.

Ceci dit, on aborda la question relative à la cotation du personnel et régularisation des dossiers.

Ce problème a été étudié avec un réel intérêt par les agents de la 1ère catégorie du Ministère car c'était une question commune pour tout le personnel. Néanmoins tout cela doit être résolu d'ici le mois d'avril 1979. Il a été convenu pour le personnel oeuvrant dans les Préfectures que le Ministère enverra aux Préfets les exemplaires de bulletins de signalement à remplir.

Quant à l'avancement de grade, les dispositions nécessaires ont été prises (rapport de stage).

L'animateur de la Réunion a attiré l'attention de certains Encadreurs Régionaux qui prennent des congés sans pourvoir à leur remplacement durant cette période. Il a en outre rappelé la lettre n°195/14.07 du 26 février 1979 relative à l'établissement du calendrier général des congés pour tous les agents du Département.

Toutefois, a précisé le Directeur Général des Sports et Loisirs, cette programmation n'exclut en aucun cas la demande écrite.

Pour les congés de circonstances, les Encadreurs ont émis leurs vœux de donner mandat aux Préfets de les octroyer et de tenir le Ministère informé; surtout en cas de force majeure tel que décès, catastrophe...

Considérant que la bonne marche du service est conditionnée par la Ponctualité et l'efficacité dit l'animateur de la réunion, il faut être au service aux heures indiquées et traiter les dossiers avec habileté et rapidité.

Non seulement il faut avoir la propreté du corps et des habits, mais celle de l'environnement aussi s'impose. L'ordre au bureau, dans les documents est de rigueur.

Profitant de cette occasion, il a tenu à inviter tous les Encadreur de travailler avec conscience, d'aimer et de s'attacher à leur travail.

Pour ce qui est de l'hierarchie il a été rappelé aux Encadreur de reconnaître et de respecter les autorités établies à tous les échelons. En outre l'animateur a poursuivi en spécifiant que le Bourgmestre n'est pas un subalterne de l'Encadreur Régional, la Commune a-t-il dit, est une institution autonome où le Bourgmestre représente le Chef de l'Etat, les Ministres et le Préfet, en conséquence il faut lui témoigner la déférence qu'il mérite.

Quant aux autorités préfectorales, il a été souligné que les Encadreur sont des techniciens mis à la disposition des préfets; ils leur doivent donc respect et obéissance.

En outre, il invite les agents oeuvrant dans les préfectures à collaborer avec les autres services préfectoraux car leur tâche est celui de l'animateur.

Le même respect et obéissance doit s'appliquer aux autorités de l'administration centrale.

Un des Encadreur a réagi en faisant remarquer que ce respect doit être réciproque aussi bien pour les Supérieurs que pour les subalternes et le Directeur Général des Sports et Loisirs a répondu que quoi qu'il en soit, personne ne fera jamais montre d'une attitude incorrecte envers son chef hiérarchique sous prétexte que ce dernier a manqué du respect à son égard.

L'animateur de la réunion a ensuite rappelé aux Encadreur que dans l'exercice de leur fonction ils doivent faire preuve de compétence, d'habileté et d'initiative.

A ce propos, le Directeur Général des Sports et Loisirs a profité de l'occasion pour demander à l'auditoire de discuter sur les attributions des Encadreur Régionaux. Le Conseiller à l'Encadrement Régional de GITARAMA appuya cette intervention.

Les Encadreur firent remarquer que leurs attributions ne sont pas claires et détaillées.

Ce point a longtemps attiré l'attention des Encadreur. Le Directeur Général de la Jeunesse ayant été saisi de la portée du problème a conclu que le Ministère va élaborer un projet qui sera discuté dans la prochaine réunion.

On aborda le problème de recrutement.

Le 1er contingent des Encadreurs Communaux a été recruté suivant 2 critères :

- Etre originaire de la Commune où l'on va exercer ses fonctions
- Posséder un certificat d'au moins 3 ans Post-Primaires.

Un des Encadreurs rappela que le Conseil Communal choisit le candidat et transmet sa candidature chez le préfet pour approbation.

Par voie de conséquence, ajoute-t-il, il faudrait que le Ministère fasse les démarches auprès des autorités en leur demandant d'associer les Chefs de Service oeuvrant dans les Préfectures au recrutement.

Pour le Conseiller Régional de RUHENGARI, les 2 conditions imposées au préalable ne suffisent pas, il faudrait que le candidat soit un type qui s'intéresse aux jeunes, à l'animation et aux sports. Il a ensuite ajouté que ce choix devrait résulter d'un concours qui déterminerait le meilleur candidat et l'Encadreur Régional ferait partie du Jury sélecteur. L'animateur approuva cette intervention.

On passa au problème des avances sur traitements, prêts pour construction et pour achat véhicules.

- Pour les avances sur traitements dont le délai de remboursement ne dépasse pas une année, l'Agent s'adresse directement au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, sous le couvert du Ministre de la Jeunesse et des Sports, tandis que les Prêts pour construction et pour achat véhicules sont accordés par chaque Ministre dans son Département.

Les Encadreurs ont exprimé leurs vœux de maintenir ce prêt et qu'au niveau du Ministère il se crée une commission qui va juger sur l'opportunité d'octroyer ce prêt. Deux Encadreurs feraient partie de ladite commission.

ORGANISATION ET ADMINISTRATION.

Coordination : L'Encadreur Communal doit être le centre d'intérêt pour l'Encadreur Régional et pour le Ministère parce qu'il concrétise les attributions du Département sur le terrain; il doit être l'objet de visite et de réunion fréquentes en vue de l'aider à améliorer le rendement de son travail.

De son côté l'Encadreur Régional est chargé de coordonner toutes les activités des groupements socio-économiques, celle des personnes privées s'occupant des projets des jeunes sans oublier le travail des mouvements de Jeunesse. Il faut donner un plan de travail à ces gens ajoute l'animateur de la réunion, car leurs réalisations rentrent dans les programmes du Ministère.

Un des Encadreurs exprima son regret de voir certains mouvements de Jeunesse s'adresser directement au Ministère en demandant du matériel sans se faire couvrir par l'Encadreur Régional qui est mieux placé pour suivre de près les activités des jeunes. En plus, continua-t-il, étant donné que la plupart des mouvements de jeunesse sont soutenus par les religieux, l'Encadreur n'y a pas un accès facile. Le Directeur Général de la Jeunesse a approuvé cette intervention et a déclaré que dans les prochains jours les dispositions nécessaires seront prises.

En ce qui concerne la distribution du matériel aux groupements socio-économiques, il est convenu ce qui suit :

comme la plupart des groupements ne disposent pas de moyen de transport, il faut avertir le Bourgmestre de la Commune où est implanté le groupement pour qu'il vienne retirer ce matériel et en informer l'ayant droit. L'Encadreur Régional doit en être informé pour qu'il puisse suivre l'opération.

Rapports des Encadreurs:

Après une longue discussion, certains points ont été retenus:

- Le modèle des rapports d'activités sera revu.
- L'Encadreur Communal est tenu à envoyer à l'Encadreur Régional de son ressort un programme de visites lequel sera visé par le Bourgmestre de sa Commune d'attache; il lui est recommandé aussi de tenir à jour un cahier de ses activités en vue de faciliter le contrôle de ses réalisations.
- Transmettre un rapport technique mensuel (S/c de son Bourgmestre) à l'Encadreur Régional.
- L'Encadreur Régional à son tour enverra son rapport trimestriel au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Correspondances:

Sur ce point, l'animateur de la réunion a rappelé aux Encadreurs que le respect et la politesse sont exigées dans leurs correspondances avec les autorités communales, les particuliers et les autorités préfectorales. En outre, toute la correspondance avec le Ministère doit être couverte par le Préfet de Préfecture car, poursuit le Directeur Général de la Jeunesse, ce ne sont pas des confidences que vous adressez au Ministre mais plutôt des problèmes que vous avez préalablement étudiés avec le Préfet et qu'en conséquence il devrait partager votre avis.

Un des Encadreurs a fait remarquer à l'auditoire qu'il lui semble anormal de voir certaines lettres émanant du Ministère relatives à l'Encadrement de la Jeunesse adressées au Préfet sans tenir l'Encadreur informé.

Le Directeur Général de la Jeunesse lui a répondu que l'Encadreur Régional est un technicien mis à la disposition du Préfet; si ce cas se présente, le Préfet donne des instructions à son technicien qui va passer à l'exécution.

Soutien aux Groupements Socio-Economiques et à leurs besoins.

Abordant ce point, le Directeur Général de la Jeunesse a précisé qu'à l'état actuel des choses, les terrains se raréfient alors que la plupart des activités des Jeunes se situent dans le secteur agricole. En conséquence, ajouta-t-il, il faut que ces activités soient orientées en tenant compte des possibilités régionales.

Il a en outre rappelé le contenu de la lettre n° 659/14.04 du 30/5/78 dans laquelle il demandait à tous les Encadreurs d'inventorier les concessions abandonnées susceptibles d'être demandées et a mis l'accent sur le rôle des Encadreurs dans l'obtention de ces terres.

Ils doivent prospecter la viabilité de ces groupements, leur taille et leur valeur avant d'entreprendre ces démarches.

En ce qui concerne le matériel technique, c'est avec regret que l'on a constaté que certaines aides en matériel technique accordées aux groupements socio-économiques ne parviennent pas aux ayants droits et que certaines gens se couvrent des jeunes pour obtenir ces aides. Pour mettre fin à cet état de chose, l'animateur de la réunion a émis son vœu de voir les Encadreurs impliqués dans l'analyse de ces aides.

Les visites, les conseils, les sessions peuvent constituer une action salutaire pour un groupement donné. L'étude du marché d'approvisionnement et d'écoulement des produits de la Jeunesse ne doit pas échapper non plus l'attention de l'Encadreur, il serait déplorable de voir un groupement freiné par manque de débouchés pour sa production.

Un des Encadreurs a demandé s'il n'était pas possible que la FAJECOP ouvre des succursales dans d'autres Préfectures. Le Directeur Général de la Jeunesse a répondu qu'on en fera l'extension aussitôt que le budget le permettra.

Avant de passer au point suivant, le Directeur Général de la Jeunesse a recommandé aux Encadreurs de veiller à la sécurité des avoirs des Groupements Socio-Economiques en versant leurs fonds dans les Banques Populaires par exemple; il faut intervenir aussi dans le cas où la commune retire les terrains aux Groupements.

I Préambule
II Détermination des buts
III Organigramme des structures

1. Schéma
2. Description des attributions et organisation.
 - A. Niveau Communal
 - a) Association des différentes disciplines sportives exercées dans la Commune
 - b) Confédération Communale des Sports
 - B. Niveau Préfectoral
 - a) Ligues
 - b) Confédération Préfectorale des sports
 - C. Niveau National
 - a) Fédérations Nationales
 - b) Confédération Rwandaise des Sports (C.R.S.)
 - c) Commissions Nationales

- 1) Commission technique
- 2) Commission des tâches internationales et des affaires administratives
- 3) Commission d'infrastructure et d'équipement
- 4) Commission pour les sports des Femmes et des Jeunes
- 5) Commission des Finances
- 6) Commission des Sports traditionnels.

D. Comité National Olympique du Rwanda (C.N.O.R.)

IV. Championnats Nationaux dans les Sports d'Equipe.

En dehors de ce canevas d'organisation générale des sports au Rwanda, trois autres documents ont été remis aux Encadreurs Régionaux pour exploitation. :

Il s'agit de :

A. TOURNOIS INSTITUTIONALISES

1. Préambule :

" A l'occasion des grandes fêtes célébrées au Rwanda, le Ministère de la Jeunesse et des Sports organise chaque année des tournois institutionnalisés :

" COUPE DU 5 JUILLET, TOURNOIS DE PAQUES, TOURNOIS DE PENTECOTE et TOURNOIS DE NOEL "

Seules les équipes de la 1ère division peuvent participer au tournoi. Au nombre de 8 elles sont désignées selon les classements du championnat.

2. Règlement régissant les tournois

3. Calendrier des tournois.

B. CALENDRIER DU CHAMPIONNAT DE FOOTBALL JUIN 1979-JUIN 1980

C. STRUCTURE D'ORGANISATION DE L'EQUIPE NATIONALE DE F.B.

Après la distribution de ces documents, le Directeur Général a demandé que ces premiers soient suffisamment exploités afin que les avis et critiques soient émises. Il a ensuite passé la parole à Monsieur BICUNDA Nathan Chef de Bureau Planification, pour parler de ce que la Direction Générale des Sports et Loisirs attend des rapports des Encadreurs Régionaux:

Il a relaté que dans leurs rapports; la plupart des Encadreurs s'occupent surtout de l'organisation du championnat.

Il a en outre tracé le canevas de ces rapports tel qu'il est souhaité par la Direction Générale des Sports et Loisirs :

1. Introduction : ici, il s'agit de faire un plan de travail au début de l'année répartie sur 4 trimestres.
2. Inventorier ce qui a été réalisé au cours du trimestre afin de permettre à la Direction Générale de savoir les problèmes qui se posent.
3. Faire une évaluation critique de ce qui a été prévu, ce qui a été fait et ce qui n'a pas pu être réalisé, évoquer le pourquoi de cette non réalisation.

Tirer enfin des conclusions à travers lesquelles l'Encadreur fera des suggestions qui permettront au Ministère de résoudre les problèmes qui se posent.

Après ce bref exposé, le Directeur Général des Sports et Loisirs a ajouté que les Encadreurs ne doivent pas seulement se limiter aux sports extra-scolaires mais aussi attirer leur attention aux Sports scolaires et même militaires.

Le manque de moyens, continua-t-il, ne doit pas nous empêcher pourquoi elle n'a pas pu être mis en exécution.

Organisation des compétitions et championnats :

Le Directeur Général des Sports et Loisirs a mentionné que l'athlétisme est plus accessible à la masse rurale, raison pour laquelle il a été demandé aux Préfets d'organiser les compétitions. Malgré notre mentalité actuelle en ce qui concerne le sport féminin, il serait bon pour l'Encadrement sportif de la masse rurale d'organiser des compétitions athlétiques aussi bien pour les garçons que pour les filles. Ceci dit, la parole a été accordée aux encadreurs des Préfectures suivantes afin de parler de leur expérience et des difficultés rencontrées au cours de l'organisation des compétitions athlétiques :

RUHENGELI : La compétition organisée a été financée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports mais les factures y relatives restent encore impayées. L'aide en matériel technique et le personnel spécialisé dans cette organisation avait été demandé au Ministère de la Jeunesse et des Sports, mais le Jour des compétitions personne ne s'est présenté. Toutefois le Ministère de la Jeunesse et des Sports a participé dans la fourniture des prix aux athlètes qualifiés. Les Bourgmestres ont donné une cotisation de 5.000 Frs chacun pour la réception des athlètes. Ces prix sont encore aux mains du Préfet et attendent sa décision.

A ces reproches au Ministère, le Directeur Général des Sports et Loisirs a informé l'auditoire que tout ce qui concerne cette compétition avait été préparé mais aucun véhicule n'était disponible, raison pour laquelle personne ne s'est présenté.

Il a en outre demandé que ces factures soient transmises en vue de leur règlement.

KIGALI : Les premières compétitions eurent lieu en 1977 dans la sous-préfecture de BUGESERA avec la participation des communes NGENDA, GASHORA et KANZENZE.

Chaque sélection communal comportait 45 athlètes. Le Ministère de la Jeunesse est intervenu matériellement en donnant 13 radio MERA et la mobilisation des autorités locales a concouru à la réussite de cette compétition. Le camp militaire de GAKO notamment a assuré la sécurité et fourni le matériel technique et les techniciens.

En ce qui concerne les 2^o compétitions, une demande d'aide en matériel et techniciens a été adressée au Ministère de la Jeunesse et des Sports. La participation des communes s'est élevée à 100.000 Frs. L'organisation a été similaire à celle de 1977. Pour les troisièmes compétitions, les communes de la Préfecture de KIGALI ont été regroupées en 5 secteurs afin de réduire les frais de déplacements :

- BUGANZA
-
- BWANACYAMBWE
- BUMBOGO
- BULIZA
- BUGESERA

Les autorités locales s'arrangeraient pour recevoir leurs athlètes.

A la lumière de cette expérience le Directeur Général des Sports et Loisirs a recommandé aux Encadreur Régionaux de prendre des telles initiatives à l'exemple de leurs collègues.

Monsieur SAGE, Conseiller au Bureau d'Encadrement Régional de RUHENGELI a fait remarquer que le matériel technique donné aux communes qui présentent grand nombre d'athlètes qualifiés est très important par rapport aux prix individuels, parce que les communes

en profitent pour s'équiper dans le domaine sportif.

L'Encadreur Régional de la Préfecture de BUTARE, Monsieur MWITABANGOMA a exposé brièvement le championnat de Foot-ball pour juniors et cadets actuellement en cours à Butare :

"Grâce à l'aide des professeurs de l'U.N.R. ce championnat a pu réussir au cours de l'année 1970. Son objectif est à la préparation de la formation préfectorale de football dans l'avenir. Suite à l'expérience de 1970, ce championnat a repris cette année. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a fourni des ballons et singlets. Cette opération ne nous coûte pas cher d'autant plus que les enfants ne réclament rien et en plus les déplacements sont très réduits".

L'Encadreur Régional de BYUMBA, a rappelé sa lettre par laquelle il a formulé une demande d'aide au Ministère de la Jeunesse et des Sports en vue d'organiser le tournoi de Basket-ball et de Volley-ball.

Il lui a été demandé d'attendre la suite qui lui sera communiquée après la planification globale de toutes les demandes enregistrées par le Ministère.

L'Encadreur Régional de RUHENGÉRI a exposé le projet d'organiser des compétitions athlétiques au niveau :

- cellule
- commune
- préfecture.

Il attend le coup de main du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

L'Encadreur Régional de GITARAMA a exprimé le regret de voir le budget communal prévu pour les sports, utilisé uniquement pour les manifestations folkloriques.

Le Chef de Bureau Planification a demandé à tous les Encadreurs Régionaux d'actualiser les renseignements (sports et loisirs) et d'être le plus réaliste possible.

Le Directeur Général a encouragé l'initiative de certaines communes MARABA et RUHASHYA en Préfecture de BUTARE qui ont eu l'intervention d'un agent du Ministère afin de les aider dans la résolution des difficultés rencontrées au cours de l'aménagement de leurs terrains.

Pour soutenir leur effort, il a exprimé le vœu de voir les communes qui se dotent d'installations servies en premier lieu chaque fois que le Ministère dispose du matériel technique.

L'Encadreur de la Préfecture de KIBUNGO a dit qu'en ce qui concerne l'aménagement des terrains, les moyens de déplacements handicapent l'estimation de l'infrastructure sportive en milieu rural.

Monsieur SAGE, Conseiller au Service de l'Encadrement à RUHENGARI a fait remarquer que le sports est encore dans ses débuts au RWANDA. En conséquence, il ne faudrait pas que le Ministère de la Jeunesse et des Sports recherche rigoureusement la réglementation des terrains et d'équipements sportifs.

SPORTS DU JEUX TRADITIONNELS

Le Directeur Général des sports et loisirs a expliqué que le C.S.S.A. (Conseil Supérieur du Sport en Afrique) essaye de réhabiliter les sports traditionnels dans les compétitions (gutegana, kumasha etc...). Il a invité les Encadreur Régionaux à faire des recherches pour/voir comment ces sports ou jeux se pratiquaient et afin de se rendre compte s'il y avait des règles établies relatives à ces disciplines et les recenser.

BESOINS DES ENCADREURS EN EQUIPEMENT SPORTIF

Le Directeur Général des Sports et Loisirs a exprimé le souci du Ministère de la Jeunesse et des Sports dans l'équipement sportifs des Encadreur Régionaux. Ce souci, continua-t-il, s'est déjà manifesté dans la distribution d'un petit équipement :

- Un short
- Singlet
- Des pentouffles.

Chaquefois que le Ministère de la Jeunesse et des Sports dispose d'un équipement il essaie d'aider les établissements scolaires et quelques équipes. Il a invité les Encadreur d'inventorier leurs besoins en vue d'une planification générale au niveau du Ministère.

L'Encadreur de la Jeunesse en Préfecture de KIBUNGO a suggéré que le Ministère de la Jeunesse et des Sports devrait faire un plan de distribution en matière d'équipements sportifs.

Le Directeur Général a répondu que c'est le but de la planification exigée. Pour clarifier sa réponse, il a relaté la distribution qui a eu lieu antérieurement à savoir: 2 ballons de Basket-ball et 2 ballons de Volley-ball par commune, il a été constaté que certaines communes n'avaient pas de terrains de Volley-ball et de Basket-ball, d'où ces ballons ont été stockés alors que d'autres communes en avaient besoin.

Le Directeur Général de la Jeunesse a relaté qu'il n'est pas possible de satisfaire toute les disciplines à la fois, la planification de la Direction Générale des Sports et Loisirs devrait déterminer les priorités.

Les Encadreurs devraient aider dans la détermination de ces priorités en vue de populariser le sport qui est le plus possible dans la population.

Monsieur SAGE, Conseiller au Service de l'Encadrement Régional a RUHENGRI a ajouté que le Foot-ball est le sport le plus pratiqué et le plus populaire. Il a dit que puisque un ballon de football par terrain et par an ne suffit pas, le Ministère de la Jeunesse et des Sports devrait offrir aux amateurs des possibilités de s'approvisionner en ballons et en équipement sportif.

A cette objection, le Directeur Général des Sports et Loisirs a expliqué qu'en dehors des ballons qui leur sont donnés gratuitement, certaines communes viennent en acheter au Ministère de la Jeunesse et des Sports au prix de l'usine (non majoré de taxes des douanes). On distribue le maximum possible, ce qui est vendu est minime. Le Ministère est en train d'étudier les possibilités de mise sur pied d'un système de vente d'articles de sports et les démarches y relatives seront entamées incessamment.

Quant à l'équipement sportif individuel des Encadreurs Régionaux, il a été demandé d'exprimer leurs besoins en vue de déterminer de quel genre d'équipement ils doivent bénéficier.

L'Encadreur Régional de BYUMBA a proposé

- Une paire de survêtement (training)
- Une paire de bas
- Une paire de godillots mais les autres n'étaient pas d'accord avec lui.

SENSIBILISATION DES AUTORITES PREFECTORALES ET COMMUNALES POUR LA MISE SUR PIED DES EQUIPES REPRESENTATIVES

Ici, il s'agit, a dit le Directeur Général des Sport et Loisirs, d'entreprendre une campagne de sensibilisation des autorités locales en vue de mettre sur pied des équipes représentatives de chaque Préfecture et Commune. A ce sujet certains problèmes ont été relevés tel que :

- le désintéressement de certaines autorités
- le manque de documentation
- le manque d'équipement de base
- le manque d'installation etc....

On a ensuite analysé les raisons qui ont contribué à la disparition de certaines équipes apparemment bien constituées.

L'Encadreur Régional de GISENYI a souligné le cas de l'Equipe "GUE-PARD" qui a disparue. Quelques joueurs de cette équipe travaillent à l'usine théicole de PFUNDA et les autres sont dispersés ici et là.

Division Folklore et Loisirs faire des tournées dans les Préfectures afin de livrer des éclaircissements y relatifs.

Le Directeur Général de la Jeunesse a prié les Encadreurs de livrer par écrit leurs réactions relatives aux termes obscurs afin que le Ministère continue ses recherches et s'y préparer en conséquence.

Un des Encadreurs a demandé des renseignements concernant la promesse de la tournée du ballet National à travers les Préfectures, il lui fut répondu que ce projet s'est heurté au problème financier. L'Encadreur Régional de GITARAMA a proposé au Ministère de la Jeunesse et des Sports de lui envoyer un conférencier pour parler de la constitution des ballets communaux au cours des sessions des Encadreurs Communaux. Il lui a été demandé d'informer le Ministère de la Jeunesse et des Sports de son calendrier de sessions.

PROMOTION DES LOISIRS EN MILIEU RURAL ET AU NIVEAU DES CHEFS LIEU
DE PREFECTURES

Les loisirs donnent à l'individu la libération de ses contraintes humaines et sociales. Le Directeur Général des Sports et Loisirs a renvoyé les Encadreurs à l'allocution d'ouverture du Ministre afin de réfléchir à l'organisation rentable de ces loisirs.

- Loisirs à caractère sportif
- Organisation des soirées dansantes animées par les orchestres
- Soutien aux groupes théâtraux dont les véritables sont d'origine scolaire et universitaire.

Le Chef de Division Folklore et Loisirs a exprimé son regret de constater que les Encadreurs Régionaux ne font jamais allusion aux Loisirs dans leurs rapports entre autre ceux des Préfectures de KIGALI - BUTARE et GISENYI où ces activités sont de grande envergure.

Le Directeur Général de la Jeunesse a soulevé le projet des "maison des Jeunes et de culture" dont malheureusement les Encadreurs n'ont pas assimilé la philosophie.

Il a précisé que les Encadreurs seront appelés à approfondir ce projet afin d'en assurer l'exécution.

Rapporteur:

NDINDABAHIZI

Rapporteur:

MYASIRO Antoine.

/F.M./

REPUBLIKA Y'U RWANDA
MINISTERI Y'URUBYIRUKO
N'IMIKINO
B.P. 1044 KIGALI

IJAMBO LYAKIRA BA ENCADREURS REGIONAUX.

Iyi nama ya none, nako uyu mubonano wa none, kuko twifuza ko waba umubonano, inama zikazaba zikulikiraho nyuma tumaze kumenyana, uyu mubonano wa none ugamiye kubahuza na Secreteli Jenerali na Ministri banyu bashya, mwali mutazi, cyane cyane mu matwara yabo ku byerekeye akazi. Mukabamenya kandi nayo mukayamenya. Twe ntitwifuza cyane kubereka amatwara yose tugamiye mu migendekere myiza y'akazi k'iyi Ministeri y'Urubyiruko n'Imikino. Twifuza mbere na mbere kwiga ibibazo byose bibangamiye cyangwa bikunda kugora abakozi b'iyi Ministeri. Ali i KIGALI. Ali muli za Prefegitura. Ali muli za Komini.

Tulifuza kandi natwe ko mwagenda tubahaye zimwe mu ngingo-fatizo zikwiye gukulikizwa kugirango umulimo wacu ugende neza.

Ibyo byazatuma rero twumvikana byimazeyo, bihagije mu mitekereze no mikorere y'akazi dushinzwe.

Icyamba mbere na mbere nifuza, n'ubwo ibikoresho duhabwa n'ubushobozi biduha bidahagije, nuko twese tugomba kumenya neza k'uburyo bunononsoye, ibibazo byinshi bitabalika bitugomba kandi bibangamiye Ministeri y'Urubyiruko n'Imikino.

Kuko abakurambere bahandi bameje ko kumenya k'uburyo bunononsoye amavu n'amavuko y'ikibazo iki n'iki, ari intambwe ndende mu kugishakira umuti. Twali dukwiye gushimangira bihagije icyo gitekerezo gasigamukuru mu mutwe wacu. Byatuma duta akamenyero cyangwa se imyifatire dukunda gukoresha iyo tubonye ibyo tugomba gukora bifite ibibazo byinshi bitumvikana, cyangwa se rubanda nyamwinshi rudasobanukirwaho neza. Dukunda icyo gihe gucika intege, kujunjama dutegereje ko undi yabidukorerera cyangwa se twagira Imana tugahindulirwa mu kandi kazi, simvuga koroshye, kuko nta kazi koroha, aliko karuseho kumvikana no kugaragara neza.

.../...

Ndashaka kubamenyeshya hakili kare ko iyo ali imyifatire dukwiye gutsinda. Ndashakwumvira wa mucuranzi ngo asezerere rukirema atagerageje.

Dushishikalire umulimo cyane cyane mu byerekeye kumenya ibibazo byose by'Urubyiruko rwacu, abahimbi bahora bira Urwanda rw'ejo.

Ejo nubwo ibyo tuzaba twarakoze bishobora kuba ari bike kubera ubushobozi buke twahawe, ruzasange nibura ibibazo byarwo n'imiti yabivura byalizwe bihagije.

Tugomba rero kumenya ibyo bibazo byose vuba kugirango, nkuko Prezida wa Republika, Nyakubahwa Général-Major HARYARIMANA Juvénal, Yabisabye muri Diskuru-Programu Za zombi, muyo ku italiki ya mbere kanama 1973 no muyo ku italiki ya munani mutarama 1979, Tumenye vuba ibibazo byose bibangamiye Urubyiruko kugirango dufashe Leta yacu ku byiga neza no kugerageza kubibonera umuti.

Ngirango muzi ko Urubyiruko dushinzwe ruri hagati y'imyaka cumi n'imyaka makumyabiri n'ine. Urwo Rubyiruko rukaba rutaligeze mu ishuli, cyangwa se rutakiri mu mashuri rwaragiye rusigara mu nzira.

Statistiques na Recensements ziduha imibare ikulikira y'urwo Rubyiruko zivugaga ko rugaze hafi kuri 1.558.101. Ni ukuvugaga 33% by'Abaturarwanda bose. Twabongeraho abana bali hasi y'imyaka cumi bageze kuri 1.165.782 tugasanga Urubyiruko ari igice kinini cy'Abaturarwanda gikabakaba 2.800.000 cyangwa 58% by'Abanyarwanda bose.

Ni nayo mpamvu Leta yashyizeho za Ministeri zimwe na zimwe zigezanda zita kuri urwo Rubyiruko.

Hari icy'Ingabo z'u Rwanda. Hari icy'Imizamukire y'Abaturage na za Koperative. Hari icy'Imilimo ya Leta n'Abakozi n'izindi.

Muri Diskuru-Programu yo kuwa munani mutarama 79, Prezida wa Republika yasabye ko izo Ministeri zigomba kudufasha mu milimo dushinzwe tugafatana urunana cyane cyane n'icy'Ingabo z'u Rwanda.

Ariko tutiyemeza ko ubwo bufatanye budashoboka, ku buryo nyabwo, tutabanye gusobanukirwa neza umulimo wacu uw'ari wo, n'ibyo buli Ministeri igamije kugeraho.

Ngiyo intego y'uyu mwaka tulimo : kumenya neza binononsoye akazi dushinzwe n'ingerane zako n'imiti dukwiye kuzishakira.

Muri icyo inventaire ikomeye twinjijemo tugomba kwibanda mbere na mbere ku bibazo biliho kandi bishakira ibisubizo bwangu.

Ibisubizo cyane cyane bizaturuka mu bushobozi dufite bwo kuyobora no kugira inama ibikorwa by'Urubyiruko rwakoze kandi rukora mu gihugu cyose nko :

- mu bigo barereramwo Urubyiruko rutali mu mashuri
- mu miryango y'Urubyiruko rwishyize hamwe mu by'ubukungu n'amajyambere
- mu miryango y'Urubyiruko yaremwe n'Abihaye Imana cyangwa se Abaprive.

Muli icyo fasha-mpitamo kandi lyihutirwa, kugirango tugere ku bikorwa bigaragara kandi biboneye, tugomba kwihatira no kwitondera ibi bikulikira :

- guhuza uburyo dukora cyangwa dukoresha kugirango ubushobozi n'akamenyerere tugezeho, hirya no hino, bibe ibya twese kandi bikwire hose
- kwita cyane ku gutsura imigilire n'imikorere y'imitwe y'Urubyiruko rukorerera hamwe

- kuzamura imikorere no kungura ibikorwa by'Urubyiruko rukorerera hamwe.

Tubaha ibitekerezo, inama n'inyigisho ziboneye, kwigisha abayobozi b'urwo Rubyiruko rukorerera hamwe, kugirango icyo mitwe iremwe neza, icyo borwe neza, imali yayo ibe nyinshi kandi iyuborwe neza nayo. Ibyo byose bizatuma ayo mashyirahamwe akomera, ashobora kubaho neza, naetse yongere ubushobozi nyabwo mu mizamukire rusange y'Igihugu cyose.

Izi ntego n'iyi migambi maze kuvugaga bilihutirwa. Nitumara kumenya imitwe y'Urubyiruko imaze gushinga imizi, tugomba guhishikalira gushakira abayobozi banyuho programu z'ihugurwa zihagije. Icyo hugurwa likagenda likulikiranye n'icyo abayobozi b'Urubyiruko muri za Komini.

Aha nifuzaga kubwira Komini zimwe na zimwe bavugaga ko, alibo birashoboka ko byaba ari amabwire. Ndifuzaga kubwira izo za Komini bavugaga ko zaba zarasezereye abayobozi b'Urubyiruko bazo, ko zabasubizaho bidatinze, kuko mbere na mbere, zina, gamiye amabwiliza ya Prezida twahawe twese. Kuko kandi Urubyiruko rwabwo ari rwinshi, rubahanze amaso. Rutegereje icyo Komini yarumalira kuko alirwo Komini y'ejo. Kandi ndabamenyesha ko programu y'ubushobozi itazahabwa na ba Burgmestri idashobora kuyikulikiza igihe abandi ba Burgmestri babishishikaliye bakeneye ikibatera inkunga. Naho ba Burgmestri bese basabiye hamwe mu rwego rwerekeye Urubyiruko rwabwo, twakora programu rusange y'ukuntu basaranganya ubushobozi twaba dufite. Nibura tugafashe umushinga umwe muri mwaka muri buli Komini.

Ikindi tugomba kumenya ko icyo mitwe y'Urubyiruko tugomba gufasha atali ibonetse yose. Muzabyige mwe muganga urubyiruko hafi muri za Prefegitura muri iyi mibonano dutangiye. Muduhe ingingo-fatizo twagenderaho.

Twe twakekaga ko amashyirahamwe yafashwa mbere na mbere yaba yujuje ingingo zikulikira :

- Amashyirahamwe amaze nk'imyaka ibili nibura ashinzwe
- Amashyirahamwe afite abanyamuryango barenze icumi
- Amashyirahamwe afite ubwizigamire buhagije. Buli munyamuryango akaba afite amafranga aya n'aya twemeje
- Amashyirahamwe afite amatwara ya kigabo yo kuzamuka. Bikaboneka mubyo yagezeho kandi agamije kugeraho
- Amashyirahamwe azira amatiku, umwiriyane n'izindi mpamvu zikomeye zigamije kuyasenya.

Aliho ibi ntibishakira kuvuga ko imitwe cyangwa amashyirahamwe y'Urubyiruko, agitangira cyangwa yaba afite izindi ngorane zitugomba, tutayatera inkunga kandi ngo tuyagire inama dufatanyije n'abategetsisi ba Prefegitura, cyane cyane dufatanyije n'abategetsisi ba za Komini.

Se nk'amashyirahamwe yujuje ingingo maze kuvuga twayafasha dute? Ndukeka ko twayafasha kuburyo bukulikira :

- kubaha amategeko abagenga (Règlement Intérieur)
- kubashakira no kubafasha kubika ahizewe amafranga bashakira kuzigama
- kubafasha kugenzura imigendekere y'imali yabo bakoresha
- kubatera inkunga mu bya technique no mu by'impuguke kuburyo bushobotse.

Mwumvise ko nabanje kubasaba ko twamenya neza binononsoye akazi dushinzwe ako aliko, icyo kagamije n'ingorane kagomba guhura nazo. Ibyo ningombwa cyane rwose.

Ikindi nsaba mwe mwese mu dufasha kuyobora Urubyiruko muli za Prefegitura, ni uko mwaba koko Abayobozi b'Urubyiruko babikereye, babifitiye umurava na civisme itajegajega. Musanzwe mubizi ko, Umuyobozi w'Urubyiruko agomba kuba afite ubwenge buhagije bwo kuyobora - kwerekera-kugira inama - gutera inkunga no kuba animateri w'Urubyiruko ashinzwe.

Akabigendamo neza afite ndetse n'ubundi buhanga bwo kwumvikana n'abandi bese bakorana, baba abo asumba, abo bareshya ndetse cyane cyane abamutegeka n'abamusumba mu kazi.

Iyi ngingo ya nyuma mu byerekeye Urubyiruko, izatuma dukulikirana imyifatire yanyu igihe cyose. Izatuma mu nyigisho ziteganijwe, programu zizibanda cyane ku bintu pratique kandi bifite akamaro.

Muli izo programu tuzagomba kwihatira guteganya inyigisho njijurabwenge zatuma uzirangije ajijukirwa bihagije ku bibazo bigoye bireba

Igihugu cyose muli iki gihe, n'umwanya akazi ke gafite mwisobanura ly'izo ngorane.

Muli ilyo jijurana no muli ibyo bikorwa tera-nkunga, tubijije bishobotse guhabwa programu yo kubagenderera no kugenderera amashyirahamwe y'Urubyiruko.

Izo ngendo mu Gihugu zizatuma tumenya neza aho Amabwiliza ya Prezida wa Republika yo gushyira Urubyiruko mu mizamukire y'amajyambere y'Igihugu ageze, yubahirizwa. Tuzasura imishinga y'Urubyiruko yagezweho. nDchane inama mubyo batangiye cyangwa se bifuza butangira.

Izo ngendo zizatuma tumenya neza imikorere y'Abayobozi b'Urubyiruko muli za Prefegitura aliko cyane cyane muli za Komini.

Bityo bitume duhinyuza cyangwa twemera ibyo bamwe bagenda bavuga, hilye no hino, ko uretse abayobozi b'Urubyiruko bamwe na bamwe bakora neza cyane, bakagera no ku bikorwa nyabyo; abandi ngo babona akazi nyangwa ibibazo bibanye byinshi, bagacika intege bakiyicalira.

Bitewe ahanini n'ubushobozi buke ku kazi, no mu kazi, cyangwa se imyaka mike muli ako kazi, cyangwa se umwete muke uvanze n'umurava-gito.

Aliho nizeye ko, ibyo tuzibonera bizasiba burundu ayo mabwire agahinduka impuha zihuhwa n'umuyaga.

Sinshaka kurambirana nsobanura indi milimo dushinzwe cyane cyane mu rwego rw'Imikino :

Mu kwezi kwa mutarama nabonye na ba arbitres incuro nk'ebyili.

Dukurana inama. Mbaha amabwiliza y'ubutabera bwabo. Inyandiko-mvugo zirambuye zirabisobanura byose.

Ni kimwe n'inama nakoranye n'Abayobozi b'amakipe y'umupira w'amaguru mu RWANDA.

Ndetse n'inyandiko-mvugo y'imibonano yanjye n'Amakipe akomeye nka za MUKURA na KIYOVU nazo muzisome neza.

.../...

Murabana ko dushishikaliye gucengeza amatwara mashya mu maki-
kipi no mu mikino kugeza muli za cellulés.

Ibyo, muli bubyemezwe gyane na dossier nini twabateganyiliye
kandi yohererejwe banwe mu bategetsi bakuru, na ba Prefe na ba Bourgmestri,
ndetse n'Abayobozi ba za Clôture.

Iyo dossier ifite imigereka ine :

- Umugereka wa mbere werekeye imiterere y'Imikino yose mu RWANDA, tuti-
bagiwe iyacu gakondo nk'Igisoro no Gutegana
- Umugereka wa kabili werekeye imigendekere n'imiterere y'Amakipe
Nationali y'Igihugu
- Umugereka wa gatatu werekeye imigendekere ya Championnat itaha 1979-1980
- Umugereka wa kane werekeye imigendekere ya za Tournois zose kugeza
kugeza kuli Pentekosti 1980.

Tulifuza dukomeje ko abahawe izo mpapuro bazikritika cyane uko
bashoboye, mbere yuko zemezwa muli kanama 1979. Tuzishimira kritike zose
zizatwungura ibitekerezo. Namwe kandi muzave ino muzicocaguye. Mudusigi-
ye ibitekerezo n'ibyifuzo byanyu.

Ndagirango ndangize mbasaba kumvisha neza undi mulimo ukomeye
wa Ministeri benshi cyane batazi kuko wenda batawusobanukiweho bihagije
Uwo mulimo werekeye uruhare runini cyane Ministeri ifite umuho
y'Umuco w'Igihugu.

Ndasaba ko mwese mwatekerezwa uko uwo mulimo uteye n'uko wakorwa
neza. Iyi nama izadusigira ibyifuzo byose yifuza ko byakungura uwo muli-
mo. Izibande cyane kuli :

- Ballet National
- Ballets za Prefegitura - za Komini - za Cellule cyane cyane z'ibigo
byigenga.
- Orchestres n'Indilimbo nyarwanda z'abanyarwanda.
Muli izo za Orchestres ntumuzibagirwe umwanya w'Ingoma- Inanga- Umudu-
li- Ikobe - Insengo- Iningili, n'ibindi....
- Théâtres mu Rwanda cyane cyane nyarwanda. Uwo mulimo tuwufatanije na
Ministeri y'Uburezi
- Indi mikino cyangwa imyitozo ngorora-bwenge na ngorora-muco.
Uyu mulimo wacu werekeye animasiyo n'umuco nyarwanda ugomba ishyaka
n'ubushakashatsi budatezuka kukonni kimwe mu byingenzi bituma umunya-
rwanda kuva kuli kazi ka muntu, aba umunyarwanda. Ubwo bunyarwanda
bukaba bwaramurambyeho kugeza na nubu.

Ntabe, akaba atanateze no kuba, nkabamwe Alexis KAGAME akunda kwita :
"ibyomanzi by'ibihindugembe". Akaba kanyarwanda gusa, mu mvugo, mu mbyino
mu kwiyerereka, mu myambalire, mu ndilimbo, mu mitego ndetse kugeza no mu
mikinire y'igisoro.

Nbateze byinshi amatwi n'amaso
Mukore inama neza kandi nziza
Mugire Amahoro - Ubumwe n'Amajyambere na Prezida
HABYALIMANA wabiduhaye.